

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 décembre 2024

Ordre du jour :

- Décision modificative,
- Vote du quart des crédits d'investissement disponibles,
- Dossiers de demandes de subventions 2025,
- Bons d'achat Noël,
- Durée concessions cimetière,
- Raccordement des eaux pluviales et usées impasse de la fontaine,
- Réfection bardage annexe Gaspard,
- Renouvellement contrat agence postale communale,
- Achat terrain vers maison Gaucher,
- Questions diverses,

PRESENTS : ASTIER Jean-Claude, CORNET Yvon, GRAS Fabienne, OBERT Christian, PECHEREAU Patrice, PRISSET André, RICOUX Laurent, TRAPON William

ABSENT EXCUSÉ : PEULMEULLE VASSE Christian (pouvoir donné à PRISSET André)

Séance ouverte à 09h17

DECISION MODIFICATIVE N°3 :

Une modification budgétaire à été faite pour les comptes d'investissement :

c/ 165 (cautions)	+ 1 000 €
c/ 203-118 (étude réseaux d'assainissement)	- 1 000 €

VOTE DU QUART DES CREDITS D'INVESTISSEMENT :

Afin de permettre le paiement de dépenses d'investissement en attendant le vote du budget 2025, il est nécessaire de voter le quart des crédits disponibles de l'exercice précédent.

DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR TRAVAUX 2025 :

L'équipe municipale souhaite réaliser des travaux **de réfection des toitures des bâtiments communaux, sur les logements de la cure et la chapelle attenante de Ste Elidie, sur l'église et sur la salle des fêtes**. A noter que les subventions sont calculées sur les dépenses HT.

Des demandes de subventions ont été demandées auprès de l'Etat (au titre de la DETR) pour 30% et auprès du Département (au titre du FIC) pour 40%.

Le conseil municipal souhaite également effectuer des **rénovations thermiques sur les logements de la cure et de la Mairie (vers le monument aux morts)**. Une participation financière va être demandée à l'Etat (au titre de la DSIL) pour 25% et au titre du Fonds vert ainsi qu'à la Région pour 40%. Les logements communaux produisant des recettes (loyers), les subventions sont calculées avec un prorata d'amortissement.

BONS D'ACHAT DE NOEL :

Cette année, il sera versé 3 bons d'achat d'une valeur de 10 € pour les personnes âgées de 65 ans et plus, en résidence principale et vivant à l'année sur la Commune. Les personnes concernées recevront un coupon réponse de réservation (personnes n'ayant pas participé aux repas communal). Seront prises en compte uniquement celles qui auront donné réponse avant

le 31 décembre 2024. Les bons seront commandés à Super U Arlanc et la Mairie informera les bénéficiaires de leur réception.

DUREE CONCESSIONS FUNERAIRES :

Il a été décidé de déterminer plusieurs durées et plusieurs tarifs pour l'acquisition des concessions funéraires.

Durée	Concessions 2 m²	Concessions 5 m²
15 ans	100 €	200 €
30 ans	150 €	300 €
50 ans	300 €	500 €

RACCORDEMENT DES EAUX PLUVIALES ET USEES IMPASSE DE LA FONTAINE :

Les eaux pluviales d'un riverain sis impasse de la fontaine s'infiltrant dans sa cave car elles ne sont pas collectées au réseau d'eaux pluviales du bourg. Des devis ont été demandés pour effectuer prochainement ses travaux de raccordement. Coût estimatif des travaux : 5 000 € HT.

REFECTION DU BARDAGE DE L'ANNEXE DU GASPARD :

Le restaurant communal possède un petit bâtiment annexe situé au fond de la cour. Le bardage de cette annexe est abîmé et il conviendrait de le refaire. Des devis seront demandés pour effectuer les travaux en même temps que la réfection des toitures des bâtiments communaux.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE :

A ce jour, l'agence postale communale accueillait le public 15 heures par semaine. Le contrat avait été signé pour une durée de neuf ans. Au vu de la fréquentation, il a été décidé de renouveler ce contrat pour une durée de 1 an à raison de 12 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} janvier 2025.

 Les **nouveaux horaires d'ouverture de l'agence postale à compter du 1^{er} janvier 2025** seront :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 11h30 et le mercredi de 10h à 12h.

ACHAT DU TERRAIN COMMUNAL VERS LA MAISON GAUCHER :

Lors de la séance du 12 octobre 2024, le conseil municipal avait décidé de rétrocéder environ 100 m² à Mr Neto Vieira, propriétaire de la maison Gaucher, au prix de 1 € / m². La Sous Préfecture d'Ambert a retoqué cette décision sur le prix. Il a donc été décidé que ce terrain sera vendu au prix de 3.50 € / m². Les frais (notaire et géomètre seront à la charge de l'acquéreur).

QUESTIONS DIVERSES :

- **Eclairage extérieur bibliothèque le jeudi soir :**
L'association Les Tricopines se réunissent les jeudis soir de 17h30 à 19h à la bibliothèque pour tricoter. Les membres de cette association demandent s'il est possible de prolonger l'éclairage extérieur de la bibliothèque jusqu'à 19h15 pour permettre la sortie en toute sécurité.
- **Panneaux d'affichage au pont du Breuil :**
Un panneau d'affichage situé au pont du Breuil regroupe les informations diffusées aux villages du Breuil et de Lapeyre, ce qui n'est pas judicieux. Les habitants de ces villages demandent un panneau d'affichage par village.
- **Réfection des lettres du monument aux morts et de la plaque dans l'église :**

Les lettres dorées sur le monument aux morts s'effacent, ainsi que sur la plaque dans l'église. Il faudrait contacter une entreprise pour re-graver les noms de la plaque de l'église et voir pour repeindre les lettres du monument (peut être par les agents techniques).

- **Colombarium :**

A ce jour, le cimetière communal ne possède pas de columbarium. Ce monument étant très coûteux, il ne pourra pas être réalisé avant la fin du mandat (la Commune ayant déjà beaucoup de dépenses à réaliser) mais le projet est à l'étude.

- **Demande de sauvegarde du patrimoine de René Faye :**

Mr René Faye, habitant de Chouviaux a collecter beaucoup de documents (photos, objets...) relatant la vie de la Commune à travers plusieurs décennies. Il souhaiterait que ce patrimoine soit sauvegardé par le biais d'une association. Il devra contacter également la Communauté de Communes qui pourra peut être lui venir en aide.

- **Restauration du chemin de Sainte Elidie :**

Il a été demandé s'il était possible de restaurer le chemin qui mène à la chapelle Sainte Elidie. Ce dernier s'était éboulé sur une partie privée. La municipalité va contacter l'association des amis de Sainte Elidie pour tenter de trouver un consensus et remettre cet accès en état.

- **Préparation de la fête patronale :**

Les associations communales vont être invitées à se réunir pour préparer ensemble la fête patronale de juillet 2025.

- **Visite des élus dans les villages :**

Les élus ont décidé de rendre visite régulièrement aux habitants afin d'être plus proches d'eux et des éventuelles sollicitations.

- **Problème de couverture GSM :**

Certains habitants de la commune, notamment au Breuil, rencontrent de plus en plus de difficultés à utiliser le téléphone portable par manque de couverture des réseaux. Un courrier va être adressé de nouveau à Michel Sauvade, Maire de Marsac en Livradois et conseiller départemental en charge du numérique et de la téléphonie sur notre arrondissement.

- **Création d'une boîte à idées :**

Une boîte à idées va être installée à la Mairie pour recueillir les suggestions des habitants.

- **Installation d'une boîte à livres :**

Une boîte à livres, gracieusement offerte par le Lions club d'Ambert, va être installée prochainement vers la Mairie et permettre à chacun d'emprunter gratuitement les livres qui y seront entreposés. Les personnes qui souhaitent faire des dons sont les bienvenues. Ces ouvrages seront échangés régulièrement avec les communes voisines afin de permettre un choix plus divers.



A compter du 1^{er} janvier 2025, le secrétariat de Mairie sera ouvert au public le mercredi de 9h à 12h et de 14h à 16h ainsi que le vendredi de 9h00 à 12h00 (au lieu du samedi de 10h à 12h).

Une permanence des élus sera tenue le samedi matin de 10h00 à 12h00

Séance close à 12h26